



Préfecture de l'OISE  
ARRONDISSEMENT  
DE SENLIS  
Canton de MÉRU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE NEUILLY-EN-THELLE**

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre deux mil dix-huit s'est réuni en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Gérard AUGER, Maire.

**Présents** : MM. AUGER, ONCLERCQ, VASSEUR, NOËL, LE COUDREY, MEUNIER, AUZANNEAU, PUCHULUTEGUI, BAGORIS, et PIOT ; Mmes BILL, DELACOUR, MARTINS, SALENTIN, SIGAUD et DEHELLE.

**Absents excusés** : Mmes VERGNIAUD (pouvoir à Mme SIGAUD) et BEURY (pouvoir à Mme SALENTIN) et M.LENNE.

**Absents** : Mmes PÉTEL et SOARES ; MM.TOURNEUR et JACOB

**Secrétaire** : M. ONCLERCQ

**Secrétaire auxiliaire** : Mme HERCENT

## **MOTION**

Lors des questions diverses, M.AUGER sollicite l'accord du Conseil municipal afin qu'une motion contre la fermeture annoncée de plusieurs services de l'hôpital de Beaumont sur Oise, notamment la pédiatrie et ses urgences et le service de néonatalogie, soit adoptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

*« Le Conseil Municipal réunit ce jour fait part de son inquiétude face aux menaces de fermetures de plusieurs services de l'hôpital de Beaumont-sur-Oise.*

*Il déplore vivement cette raréfaction de l'offre de soins dont bénéficient de nombreux habitants du secteur.*

*Il demande aux services de l'Agence Régionale de Santé et du Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers de revoir cette situation et de ne pas prendre de mesures susceptibles de nuire à la couverture médicale du secteur. »*

*Cette motion sera transmise à M. le Préfet du Val d'Oise et aux services de l'Agence Régionale de Santé*